

POUR ETRE ENREGISTRE LE CONTRAT DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNE DE :

POUR L'APPRENTI

- LA FICHE MEDICALE D'APTITUDE DELIVREE PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL (*Prenez rendez-vous dans les plus brefs délais auprès de votre Centre de Médecine du Travail*)
- LA COPIE DU DERNIER DIPLOME OBTENUE PAR L'APPRENTI

ET / OU LE CAS ECHEANT :

Apprentis de moins de 16 ans sortis de 3ème

- D'UN CERTIFICAT DE SCOLARITE DE LA DERNIERE CLASSE FREQUENTEE PAR L'APPRENTI

Apprentis étrangers

Hors Union Européenne

- LA COPIE DU TITRE DE SEJOUR AUTORISANT L'APPRENTI A TRAVAILLER EN FRANCE

Union Européenne

- LA COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE

Apprentis qui n'auront pas 16 ans avant le 31 décembre de l'année de la signature du contrat

- LA DEROGATION DU SERVICE ACADEMIQUE DE L'INSPECTION DE L'APPRENTISSAGE (S.A.I.A.)
Veillez vous rapprocher du CFA

Echec à l'examen

- LA COPIE DE L'AVIS D'ECHEC A L'EXAMEN (RELEVÉ DE NOTES)

Rupture chez un ancien employeur

- LA COPIE DU PRECEDENT CONTRAT
- LA COPIE DE LA CONSTATATION DE RUPTURE DU PRECEDENT CONTRAT

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers (apprentis mineurs)

- L'AUTORISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Rentrée en formation hors période légale (Rentrée plus de 3 mois avant le début du cycle de formation ou plus de 3 mois après)

- LA DEROGATION DU SERVICE ACADEMIQUE DE L'INSPECTION DE L'APPRENTISSAGE (S.A.I.A.)
Veillez vous rapprocher du CFA

POUR LE MAITRE D'APPRENTISSAGE :

- COPIES DES TITRES OU DIPLOMES + JUSTIFICATIFS DE 3 ANS D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC LA QUALIFICATION ENVISAGEE PAR L'APPRENTI
 - OU** JUSTIFICATIFS DE 5 ANS D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC LA QUALIFICATION ENVISAGEE PAR L'APPRENTI
 - OU** UN EXTRAIT Kbis SI LE MAITRE D'APPRENTISSAGE EST LE CHEF D'ENTREPRISE DEPUIS PLUS DE 5 ANS ET QU'IL NE PEUT FOURNIR LES DOCUMENTS SUS MENTIONNES
- OU**
- L'AVIS DU RECTEUR D'ACADEMIE LORSQUE LE MAITRE D'APPRENTISSAGE N'A PAS LES TITRES OU LES DIPLOMES REQUIS.

POUR LA CCI 90

- LE MANDAT DONNANT POUVOIR A LA CCI 90 D'OBTENIR LE VISA DU CFA (en application de l'article L. 117-6 du code du travail)

**L'ABSENCE DE PRODUCTION DE L'ENSEMBLE DES PIECES
PEUT CONSTITUER UN REFUS D'ENREGISTREMENT**

→ suite au dos de cette page

→ I M P O R T A N T ←

N'OUBLIEZ PAS :

- **DE VERIFIER QUE LES SIGNATURES APPARAISSENT EN ORIGINAL SUR LES 3 VOLETS DU CONTRAT**
- **DE NE PAS DELIASSER LE DOCUMENT ET DE NOUS RETOURNER L'ENSEMBLE DES 3 VOLETS**

**VEUILLEZ VERIFIER LE QUOTA DE JEUNES EN ALTERNANCE
PAR MAITRE D'APPRENTISSAGE**

		NOMBRE DE JEUNES AUTORISES PAR MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR DANS L'ENTREPRISES	
		CONTRAT D'APPRENTISSAGE UNIQUEMENT	CONTRAT D'APPRENTISSAGE + CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION OU PERIODE DE PROFESSIONNALISATION
SI LE MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR EST LE <u>CHEF D'ENTREPRISE</u>	2 APPRENTIS + 1 REDOUBLANT		2 JEUNES AU MAXIMUM TOUS CONTRATS CONFONDUS
SI LE MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR EST LE <u>SALARIE</u>	2 APPRENTIS + 1 REDOUBLANT		3 JEUNES AU MAXIMUM TOUS CONTRATS CONFONDUS

**VEUILLEZ NE PAS OUBLIER D'EFFECTUER
LA DECLARATION UNIQUE D'EMBAUCHE – D.U.E**